

Rentrée scolaire 2020-2021



Programme des écoles visitées mardi 1^{er} septembre par Émile Roger Lombertie, maire de Limoges

- Écoles élémentaire et maternelle du Vigenal
- Écoles maternelle et élémentaire Léon-Berland
- Écoles maternelle et élémentaire de Landouge

Contact presse Ville de Limoges :

Claire GLÉDEL

Attachée de presse

05 55 45 60 49 / claire.gledel@limoges.fr

Suivez l'actualité de la Ville : limoges.fr



/villedelimoges



@VilleLimoges87



7ALimoges



/ville_de_limoges



villedelimoges

Sommaire

Covid-19 : les mesures sanitaires dans les écoles	3
La rentrée scolaire 2020-2021	5
Effectifs de la précédente rentrée (2019)	5
Coût de l'éducation en 2019	5
Les mesures de la carte scolaire pour la rentrée 2020-2021	6
Le portail jeunesse	7
Les rythmes scolaires	8
Le recrutement des animateurs-surveillants	9
Le dispositif « 100% réussite »	10
Les études dirigées	10
Le Programme de réussite éducative (PRE)	10
Les nouveautés de la rentrée 2020-2021	11
Chiffres clés de la rentrée 2020-2021	12
Le numérique dans les écoles	13
Plan numérique pour l'école	13
Un Environnement numérique de travail (ENT)	13
La restauration scolaire	15
Des restaurants scolaires réaménagés	15
Les différentes actions de santé menées	17
Les travaux de rénovation dans les écoles	19
Les travaux réalisés durant l'été	19
L'extension du groupe scolaire Condorcet-Roussillon	23
Le Conseil municipal des enfants se renouvelle	25

Covid-19 : les mesures sanitaires dans les écoles

COVID-19 : LES MESURES SANITAIRES DANS LES ÉCOLES

La Ville de Limoges est prête pour mettre en œuvre à la rentrée les modalités pratiques de fonctionnement des écoles dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

En concertation étroite avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN), la Direction de la Jeunesse est chargée de proposer une organisation qui garantisse la sécurité des enfants ainsi que celle des personnels enseignants et municipaux. Cette organisation est appelée à évoluer en fonction des contextes particuliers des écoles liés à la circulation active du virus et des échanges permanents avec la DSDEN et l'Agence Régionale de Santé (ARS).

> Limitation du brassage des élèves

Les mesures pour éviter le brassage des groupes et pour garantir les gestes barrières demeurent maintenues ainsi que le traçage des cas et des contacts. Dans les salles de classe et les réfectoires, la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible.

Les arrivées et départs sont particulièrement étudiés pour limiter au maximum les regroupements d'élèves et des parents.

Les parents ne sont pas autorisés à rentrer dans l'enceinte de l'école.

> Port du masque

Le port du masque est obligatoire pour tout adulte et enfant âgé de plus de 11 ans dans les espaces clos (restaurants scolaires, classes et bus).

Pour les personnels en maternelle, le port du masque pendant les cours n'est pas obligatoire.

La Ville fournit chaque semaine 6 600 masques au personnel municipal intervenant dans les écoles et les restaurants scolaires (3 500 masques pour les animateurs ; 1 800 masques pour les ATSEM et agents de service et d'entretien des écoles élémentaires ; 1 300 masques pour le personnel technique de la restauration).

> Rentrée scolaire en maternelle

À titre exceptionnel, les parents des enfants de petite section peuvent accompagner en classe leur enfant âgé de 3 ans le jour de rentrée.

Ainsi, pour les parents qui ont besoin d'entrer à l'école (accompagnement d'un élève, récupération d'un enfant symptomatique, rendez-vous avec un enseignant...), du gel hydro-alcoolique est mis à disposition aux entrées des écoles.

> Horaires des écoles

Les mêmes horaires s'appliquent à tous les niveaux (8h30- 16h45 pour la plupart des écoles communales). Cependant, une réflexion est engagée pour échelonner l'arrivée des élèves le 1^{er} septembre, jour de retour en classe.

> Hygiène des mains, des matériels et des locaux

Des distributeurs de savons avec poussoirs sont installés dans les sanitaires pour éviter les attentes au lavage des mains. Il sera notamment veillé à l'hygiène des mains des élèves.

Des essuie-mains papiers jetables sont mis à disposition dans toutes les écoles et des lingettes désinfectantes sont remises aux enseignants.

Les locaux sont aérés 15 minutes, trois fois par jour. Les sols et toutes les surfaces de contact sont bio-nettoyés et désinfectés a minima une fois par jour.

> Restauration scolaire

La limitation du brassage n'étant plus obligatoire, les transports scolaires sont à nouveau mis en place dès le 1^{er} septembre pour véhiculer les enfants qui ne déjeunent pas sur place.

En fonction du contexte, pour les écoles qui disposent d'un restaurant sur place, le nombre de services pourra être augmenté afin de limiter les regroupements et les croisements importants.

Les tables des réfectoires sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

> Formation

Les enseignants comme les agents municipaux sont formés aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque.

La rentrée scolaire 2020-2021

Ce mardi 1^{er} septembre, environ **9 400 élèves** sont attendus dans les écoles maternelles et élémentaires de la ville. Les effectifs réels ne seront connus qu'à l'issue de la rentrée scolaire.

EFFECTIFS DE LA PRÉCÉDENTE RENTRÉE (2019)

Pour mémoire, à la rentrée précédente (2019-2020), on recensait :

En **maternelle** : **137 classes** et 7 dispositifs d'accueil des enfants de moins de 3 ans,

En **élémentaire et primaire** : **300 classes** dont **76 classes** dédoublées et **1** dispositif d'accueil des enfants de moins de 3 ans

Soit au total un effectif de 9 368 élèves pour 437 classes.

Limoges compte **64 directions d'écoles**, réparties de la manière suivante :

- 30 écoles maternelles
- 30 écoles élémentaires dont 7 Unités localisées pour l'inclusion scolaire
- 4 écoles primarisées (maternelle et élémentaire)

COÛT DE L'ÉDUCATION EN 2019

Pour l'année 2019, le **coût de l'éducation par élève** était de **2 773,20 €**, ce qui représente un **coût global annuel pour les finances municipales de 25 979 328,35 €**.

Sur ce montant global, 61 % concernaient le temps scolaire (personnel des écoles, achats, fluides, travaux, classes d'environnement et sorties scolaires) et 39 % les activités périscolaires (restauration, garderies du matin et du soir, études, ateliers).

Pour l'année scolaire 2020-2021, les crédits pédagogiques mis à disposition des enseignants s'élèvent à 500 000 € pour l'achat de fournitures et le financement des transports.

LES MESURES DE CARTE SCOLAIRE POUR LA RENTRÉE 2020-2021

- **Ouvertures de classes**
 - > École maternelle Condorcet
 - > École maternelle Landouge
 - > École élémentaire Léon-Blum
 - > École élémentaire Bellevue
- **Ouvertures de classes dans le cadre des dédoublements CP-CE1**
 - > École élémentaire La Bastide
- **Fermeture de classe**
 - > École élémentaire La Monnaie
- **Fermeture de classe dans le cadre du dispositif moins de 3 ans**
 - > École primaire Victor-Hugo
- **Fermetures de classe dans le cadre des dédoublements CP-CE1**
 - > École élémentaire Aigueperse
 - > École élémentaire Les Homérides
 - > École élémentaire Marcel-Proust
- **Fermetures de classe dans le cadre du dispositif DPMQDC**
 - > École primaire Victor-Hugo
 - > École élémentaire Odette-Couty
 - > École élémentaire Bellevue
 - > École élémentaire Léon-Blum

LE PORTAIL JEUNESSE

Le portail jeunesse est accessible aux familles depuis la page d'accueil du site internet de la Ville limoges.fr > "[Mes démarches](#)" > "[Famille et jeunesse](#)". Point d'entrée unique pour l'ensemble des démarches, ce portail simplifie l'accès des familles aux différents services et prestations proposés par la Ville de Limoges.

Ce guichet en ligne, sécurisé et accessible à toute heure, permet aux familles de réaliser en toute simplicité les différentes démarches liées à la petite enfance, à la scolarité et aux loisirs de leur(s) enfant(s).

Depuis son espace personnel, **chaque parent peut ainsi :**

- inscrire son enfant en crèche, à l'école, à la restauration scolaire et en accueil de loisirs ;
- gérer les réservations des repas, des jours de présence en accueil de loisirs le mercredi et pendant les vacances ;
- signaler un changement de situation, une absence ou toute information nécessaire à l'accueil de son enfant ;
- adhérer au paiement en ligne de ses factures et/ou au prélèvement automatique.



L'espace personnel offre aussi :

- un espace de stockage numérique sécurisé des documents et justificatifs ;
- un espace d'échanges avec la Ville ;
- une consultation de l'ensemble des démarches en cours ;
- un suivi de l'actualité : menus, dates des commissions d'admission en crèche, programmation des activités et des animations ;
- des informations pratiques : horaires des écoles, tarifs des services proposés, calendrier de facturation ;
- une consultation des règlements des crèches, des temps périscolaires et extrascolaires et financiers ;
- l'édition de documents : attestations, autorisations.

Au 1^{er} août 2020, 9 161 espaces personnels ont été créés, soit 2 674 nouveaux espaces en une année.

Pour les familles rencontrant des difficultés à utiliser ce portail en ligne, la Ville de Limoges dispose de lieux ressources et de personnel formés pour les accompagner : les espaces multimédias au sein des bibliothèques et les antennes-mairie.

LES RYTHMES SCOLAIRES

Les horaires des écoles restent identiques : l'entrée en classe a lieu à 8h30 avec un accueil des enfants possible dès 7h30 sous forme de garderie. À l'issue de la pause méridienne, de 11h30 à 13h45, retour en classe jusqu'à 16h45.

Les horaires des écoles **maternelle et élémentaire Jacques-Brel** à Beaune-les-Mines sont aménagés en raison des contraintes de transports scolaires : l'entrée en classe a lieu à 8h45. À l'issue de la pause méridienne, de 11h45 à 13h30, retour en classe jusqu'à 16h30.

De même, les horaires des écoles **élémentaires Odette-Couty, Édouard-Herriot nord, les Homérides, la Brègère, les Bénédictins, les Feuillants, Jean-Zay, Jules-Ferry, Montmailler, la Monnaie** et des écoles **maternelles Carnot et Cognac** sont aménagés en raison de contraintes liées à l'éloignement des bâtiments, à l'organisation des classes à horaires aménagés, aux transports vers les restaurants scolaires ou à des travaux.

> Étude gratuite ou garderie payante

À 16h45, la classe est finie. Une récréation de 30 minutes permet aux parents de venir chercher leur(s) enfant(s).

Pour les élèves des écoles élémentaires, **une étude gratuite est proposée de 17h15 à 18h** pour qu'ils puissent faire leurs devoirs et bénéficier d'un encadrement.

Pour tous les élèves (les maternelles et les élémentaires n'allant pas en étude gratuite), **une offre de garderie payante est aussi mise en place de 17h15 à 18h15** avec des activités récréatives proposées par la Ville.

Les tarifs de la garderie sont fixés en fonction du quotient familial et varient de 0,35 € à 1,25 € par jour et par garderie (matin, midi, soir).



> Le mercredi dans les accueils de loisirs

Pour la coupure hebdomadaire, **les 6 accueils de loisirs** de la ville (Landouge, Jean-Montalat, Beublanç, Léon-Berland, Jules-Ferry et Léon-Blum) **accueillent les enfants dès 7h30 le matin et jusqu'à 18h15.**

Trois offres sont proposées : un **accueil à la journée avec un repas à midi**, un **accueil à la demi-journée sans repas** (soit le matin soit l'après-midi) ; et afin de répondre à la demande des familles, est étudié un **accueil à la matinée avec repas**. Le choix de l'accueil de loisirs dépend de l'école où est scolarisé l'enfant.

Les tarifs sont fixés en fonction du quotient familial. Une aide à la famille est attribuée par la Caisse d'allocations familiales (CAF) de la Haute-Vienne sous forme d'un passeport CAF.



LE RECRUTEMENT DES ANIMATEURS-SURVEILLANTS

La direction de la Jeunesse emploie des animateurs-surveillants pour encadrer les enfants sur les temps périscolaires. **Pour cette rentrée scolaire, 400 animateurs-surveillants ont été recrutés.** Les recrutements se poursuivent tout au long de l'année pour remplacer les animateurs-surveillants qui ne seraient plus disponibles.



LE DISPOSITIF « 100 % RÉUSSITE »

À la rentrée 2020, le dispositif « 100 % réussite » est maintenu à Limoges **dans 12 écoles** situées en REP (Réseau d'éducation prioritaire) et REP + (Réseau d'éducation prioritaire renforcée).

Pour rappel, cette mesure de dédoublement des classes de CP et CE1 dans les quartiers d'éducation prioritaire a pour objectif **de garantir, pour chaque élève, l'acquisition des savoirs fondamentaux** (lire, écrire, compter, respecter autrui) **dès les premières années d'école.**

LES ÉTUDES DIRIGÉES

Afin d'améliorer l'accompagnement des enfants scolarisés en classe de CP dans les écoles des quartiers prioritaires de la politique de la ville ne bénéficiant pas de classes dédoublées, il a été proposé de renforcer l'aide de réussite éducative d'un public fragile en mettant en place des études dirigées. **Celles-ci sont réalisées pour la 4^e année dans 4 écoles situées dans les quartiers prioritaires de la Ville et non inscrites en REP ou REP + : Léon-Blum, Bellevue, Victor-Hugo et Bénédictins.**

Les études dirigées s'adressent aux élèves de CP qui ne bénéficient pas de conditions favorables dans leur environnement familial et social pour accomplir le travail demandé par les enseignants. **Une cinquantaine d'enfants** orientés par les enseignants bénéficient chaque année de ce dispositif par petits groupes (de 10 à 12 élèves) chaque jour de 17h à 18h.

L'animation de cette action est réalisée par un binôme constitué d'un enseignant de l'Institut national supérieur de professorat et d'éducation (INSPE) et d'un élève. Des temps d'échanges, de rencontres régulières par trimestre avec les parents sont organisés afin de rechercher leur implication et leur participation dans la scolarité des enfants. Ils peuvent prendre la forme d'études ouvertes sur une semaine ou d'un accueil des familles un soir.

LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE)

Le PRE s'adresse aux enfants et aux jeunes de 2 à 16 ans en situation de « fragilité » domiciliés ou scolarisés dans un quartier prioritaire de la Ville de Limoges.

Il s'agit de construire un **projet individualisé** pour chaque enfant présentant des signes de fragilité ne favorisant pas sa réussite scolaire. Les jeunes sont repérés et orientés par la communauté scolaire et les partenaires de chaque quartier prioritaire. L'implication des familles dans l'élaboration du parcours de leur enfant est essentielle. Le dispositif accompagne donc aussi la famille dans sa fonction parentale en renforçant les liens avec l'école et les structures associatives.

Selon les problématiques repérées, l'enfant peut être orienté vers un parcours individuel 2 heures par semaine ou des actions collectives mises en place les soirs, les mercredis ou les vacances scolaires. Les accompagnements individuels sont assurés par des intervenants du service PRE et des associations. Les ateliers collectifs débuteront le 5 octobre 2020. **Plus de 400 enfants bénéficient de ces accompagnements.**

Le temps des parents se décline sous trois formes : des réunions à thème, des ateliers parentaux et des ateliers parents/enfants. **Il permet d'accompagner plus de 200 parents dans un cadre propice aux échanges en lien avec l'éducation.**

La situation sanitaire liée au Covid-19 a réduit considérablement la fréquentation de ces actions collectives.

LES NOUVEAUTÉS DE LA RENTRÉE 2020-2021

> Ouverture d'un restaurant satellite

Un nouveau restaurant ouvre à l'école Marcel-Madoumier. **90 enfants scolarisés au sein l'école élémentaire vont désormais pouvoir déjeuner sur place.** Ils ne seront plus transportés en bus au restaurant scolaire de Landouge.



CHIFFRES CLÉS DE LA RENTRÉE 2020-2021

Pour cette rentrée 2020-2021 :

Limoges compte **64 écoles, accueillant environ 9 400 élèves**, réparties ainsi :

- 30 écoles maternelles
- 30 écoles élémentaires
- 4 écoles primarisées

La restauration scolaire réaménagée :

- **Ouverture d'un restaurant satellite à l'école Marcel-Madoumier**
- **19 sites** de restauration avec Beaublanc pour environ **6 000 élèves**
- la Ville s'est engagée dans un programme pluriannuel de restructuration globale de l'offre de restauration scolaire

Le Programme de réussite scolaire (PRE) :

- **Plus de 400 enfants** bénéficient d'un accompagnement dans le cadre de ce dispositif

Les équipements informatiques dans les écoles :

- La Ville a consacré **390 000 €** en 2020 pour **l'investissement et le renouvellement de matériel informatique dans les écoles**

D'importants travaux de rénovation engagés cet été dans les écoles :

- **1 505 920 €** ont été investis par la Ville pour des travaux estivaux au sein de **22 groupes scolaires**

Extension et restructuration du groupe scolaire Condorcet-Roussillon :

- Dernière phase : travaux en cours pour la restructuration de l'ancien bâtiment de l'école élémentaire Roussillon
- Montant des travaux : 3 350 000 € TTC**

Le numérique dans les écoles

PLAN NUMÉRIQUE POUR L'ÉCOLE

Le Plan numérique, initié par le ministère de l'Éducation Nationale, permet d'orienter et programmer les différents équipements des écoles et de développer les usages du numérique dans les établissements scolaires.

En 2020, la Ville de Limoges a consacré un budget de 390 000 € à l'investissement et au renouvellement de matériel informatique dans les écoles.

Ce budget a servi en partie à renouveler 240 postes informatiques reliés aux Tableaux numériques interactifs (TNI) dans les écoles élémentaires.

La convention de partenariat « École et Numérique » avec la Direction départementale des services de l'Éducation Nationale (DDSEN) qui arrive à terme en 2020, va être renouvelée.



UN ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT) À L'ÉCOLE ET À LA MAISON

Beneylu School, l'ENT lancé par la Ville de Limoges en novembre 2017, permet aux élèves, parents et enseignants de communiquer et d'accéder à de nombreuses fonctionnalités sur une plateforme sécurisée.

Les enseignants référents pour l'usage du numérique accompagnent les professeurs volontaires pour découvrir tous les outils et usages de cet environnement numérique de travail.

Dès le début du confinement lié au Covid-19, Beneylu School a ouvert un abonnement d'urgence à toutes les écoles de la Ville de Limoges pour accéder à la version complète de ses ressources pédagogiques. Les écoles ont pu s'appuyer sur toutes les fonctionnalités de l'ENT pour organiser la continuité éducative.

Les statistiques font apparaître, pendant cette période de confinement, des taux de connexion et de fréquentation très supérieurs à la normale. Les applications « cahier de texte », « messagerie », « médiathèque » et « blog » ont été les plus visitées par les élèves et les enseignants.

Beneylu School a amélioré l'accès et l'affichage des applications de communication sur mobile. La Ville de Limoges renouvelle sa confiance à Beneylu School pour la rentrée 2020-2021 avec de nouveaux abonnements qui permettront aux élèves et aux enseignants d'accéder à un plus grand nombre d'applications.



La restauration scolaire

DES RESTAURANTS SCOLAIRES RÉAMÉNAGÉS

À Limoges, la restauration scolaire des écoles municipales est organisée à partir de 19 sites dont Beaublanc qui distribuent les repas pour environ 6 000 élèves.

À ce jour, 17 sites scolaires sur les 35 que compte la Ville sont encore dépourvus de restaurants. Pour déjeuner 1 900 élèves doivent donc se déplacer en bus spécialement affrétés.

Ce transport étant source de fatigue pour les enfants, la Ville de Limoges s'est engagée dans un programme pluriannuel de restructuration globale de l'offre de restauration scolaire visant, d'une part, à réduire progressivement le nombre d'élèves transportés quotidiennement et, d'autre part, à mettre en place des solutions architecturales et organisationnelles qui répondent aux normes actuelles en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire.



> Le projet prévoit pour les années à venir :

- l'agrandissement de l'unité de production centralisée de Beaublanc : la capacité de production serait portée de 1 100 à 4 000 repas par jour,
- la création d'une seconde unité de production de capacité identique,
- la conservation d'une production sur place dans les restaurants qui sont techniquement équipés (site du Roussillon),
- la transformation de 13 restaurants traditionnels en restaurants satellites,
- la création de nouveaux restaurants satellites pour les 8 groupes scolaires qui en sont dépourvus.

> La réservation des repas avec le portail jeunesse

En connaissant à l'avance le nombre réel de rationnaires attendus chaque jour, **la direction de la Jeunesse peut adapter les commandes de denrées et ainsi réduire le nombre de repas non consommés.**

Cette facturation au « repas réservé » offre également aux parents davantage de souplesse dans la prévision des jours de restauration pour leur(s) enfant(s).

> Les tarifs

Les tarifs de la restauration scolaire varient de 1 € à 4,55 € par repas en fonction du quotient familial pour les familles domiciliées à Limoges ayant réservé le repas de leur enfant.

Tranches de quotient familial	Tarifs du repas
Moins de 350	1,00 €
De 350 à 399	1,55 €
De 400 à 449	2,05 €
De 450 à 549	2,55 €
De 550 à 749	3,05 €
De 750 à 949	3,55 €
De 950 à 1 199	4,05 €
Plus de 1 199	4,55 €

Tout repas réservé et non annulé sera facturé à l'exception des cas suivants : sorties scolaires, classes de découvertes, hospitalisation de l'enfant, exclusion temporaire de l'enfant, éviction pour contagion (déduction dès le 1^{er} jour).

Les familles fournissant un « panier repas » dans le cadre d'un Protocole d'accueil individualisé (PAI) bénéficieront d'une minoration du tarif de 30 %.

Une majoration sera appliquée aux familles ne résidant pas à Limoges (+ 25 %) et en absence de réservation (+ 50 %).

LES DIFFÉRENTES ACTIONS DE SANTÉ MENÉES

Concernant la sécurité alimentaire, la Ville de Limoges veille toujours à la qualité des produits servis dans ses restaurants scolaires, en se conformant strictement aux règles en vigueur.

L'équilibre nutritionnel est **contrôlé par une diététicienne** et les menus sont constitués de manière à offrir **des repas variés et équilibrés tout en tenant compte de la variété de la production en fonction des saisons.**

Les enfants présentant des allergies alimentaires peuvent bénéficier d'un Protocole d'accueil individualisé (PAI) sur prescription d'un médecin.

Une attention particulière est accordée au **développement de l'approvisionnement local.** Ainsi, 100 % de la viande de bœuf est d'origine Limousine, 100 % de la viande de porc et de veau sont d'origine française, 70 % des volailles sont d'origine Nouvelle-Aquitaine.

Pour répondre aux recommandations du Grenelle de l'environnement, **la Ville s'est engagée à proposer des produits issus de l'agriculture biologique en privilégiant les circuits courts et les approvisionnements de proximité. Environ 30 % du budget alimentaire est dédié à l'achat local dont le bio.**

La Ville s'est inscrite dans le programme de l'Union européenne « Lait et fruits à l'école » pour augmenter la distribution pendant le déjeuner dans les cantines scolaires de fruits et légumes, de lait et produits laitiers sous Signe officiel d'identification de la qualité d'origine (SIQO) : bio, Appellation d'origine contrôlée (AOC), Appellation d'origine protégée (AOP), Indication géographique protégée (IGP) et Label Rouge.

Afin de limiter la surconsommation de viande (pouvant augmenter le risque de maladies), les restaurants scolaires introduisent des menus sans viande contenant davantage de fibres, de minéraux, de vitamines, et moins d'acides gras saturés.

Dans la continuité des actions engagées par la Ville de Limoges pour lutter contre les perturbateurs endocriniens, la restauration scolaire s'engage à ne plus servir dans des contenants en copolyester à partir de septembre 2020 (gobelet, assiettes et bols) et à remplacer les produits en plastique par des produits en carton. Elle propose dans les accueils de loisirs des gourdes en aluminium à la place de bouteilles d'eau jetables.

Par ailleurs, afin de sensibiliser les enfants au tri et à la lutte contre le gaspillage alimentaire, une table de tri mobile sera installée dès le mois de novembre au restaurant scolaire de Beaublanc. Ce matériel pourra ensuite être déplacé dans les autres restaurants. Une priorité sera donnée aux selfs (Vigenal et Léon-Blum) afin de tester plus aisément le tri des aliments.

> La lutte contre les matières grasses

L'analyse de la composition des menus et les prélèvements effectués l'année dernière ont démontré que le taux de matières grasses dans les repas servis est conforme aux apports nutritionnels conseillés. Toutefois, le détail des différents types de lipides a montré que certains apports pouvaient être diminués (acides gras saturés) pour en augmenter d'autres (oméga-3 et oméga-6). La formation des cuisiniers a ainsi été orientée vers un rééquilibrage des apports en acide gras insaturés en intégrant dans les assaisonnements l'huile de colza en alternance avec l'huile d'olive et l'huile de tournesol.

> Le dispositif « Lait et fruits à l'école »

La Ville de Limoges s'était inscrite en 2010 dans le dispositif européen « Un fruit à la récré », dont l'objectif était de sensibiliser les enfants à l'équilibre alimentaire en intégrant la notion de « bien manger » par le plaisir, la curiosité, la découverte et le jeu. Ce dispositif, renommé en 2018 « Un fruit à l'école » s'est étendu à toutes les écoles des quartiers prioritaires par la distribution d'un fruit à la récréation, une fois par semaine, ainsi que la réalisation d'une séance d'accompagnement pédagogique. 31 établissements pour un total de 4 286 élèves en ont bénéficié.

La distribution de fruits à la récréation du matin n'est plus éligible au financement européen depuis 2 ans, toutefois la Ville maintient le dispositif renommé « Lait et fruits à l'école » pendant le déjeuner.

Les travaux de rénovation dans les écoles

LES TRAVAUX RÉALISÉS DURANT L'ÉTÉ

La Ville est intervenue cet été dans 22 groupes scolaires.

Les travaux effectués dans les bâtiments sont réalisés sous le pilotage de la direction de l'architecture et des bâtiments, ceux effectués dans les espaces extérieurs sont réalisés sous le pilotage de la direction des espaces verts, de l'environnement et de la biodiversité ; par des agents municipaux ou des entreprises extérieures.

Pour cette rentrée 2020-2021, **1 505 920 €** ont été investis au sein des **22 groupes scolaires**.

Vigenal

→ **Montant des travaux : 542 800 €**

Maternelle :

- installation d'un bâtiment modulaire : 340 000 €
- remplacement du portail d'accès principal et du portillon : 5 800 €
- mise en place d'une nouvelle clôture suite à l'extension : 12 000 €

Élémentaire : réfection des menuiseries extérieures + pose de stores extérieurs côté cour : 185 000 €



Installation d'un bâtiment modulaire à l'école maternelle du Vigenal.

Élémentaire Landouge

→ **Montant des travaux : 250 000 €**

Réhabilitation de l'ancienne école de Landouge pour la création de 4 classes.



Les Bénédictins

→ **Montant des travaux : 185 360 €**

Maternelle :

- réfection de la couverture : 163 300 €
- remplacement d'un sol amortissant : 5 200 €
- création d'une allée bétonnée : 2 360 €

Élémentaire : création de fosses pour la plantation d'arbres : 14 500 €

Jules-Ferry

→ **Montant des travaux : 121 200 €**

Maternelle : pose d'une VMC dans des salles : 11 200 €

Élémentaire : restructuration du bloc sanitaire extérieur : 110 000 €

Léon-Blum

→ **Montant des travaux : 75 800 €**

Maternelle : réfection de la cage d'escalier (désamiantage du palier, remplacement des fenêtres, doublage des murs et revêtement de sol) : 60 000 €

Élémentaire : remplacement du portail et de la clôture (par une plus haute) : 15 800 €

Maternelle Joliot-Curie

→ **Montant des travaux : 50 000 €**

Désamiantage des sols des salles 102, 105 et salle de motricité + revêtement des sols

Élémentaire Brégère

→ **Montant des travaux : 45 000 €**

Élémentaire : réfection d'une partie des menuiseries extérieures : 45 000 €

Jean-Le Bail

→ **Montant des travaux : 42 400 €**

Maternelle :

- remplacement portillon côté ex logement de fonction : 2 600€
- désamiantage de la salle de motricité du bâtiment sud et revêtement de sol : 36 200 €

Élémentaire : remplacement du portail d'accès principal : 3 600 €

Maternelle Odette-Couty

→ **Montant des travaux : 39 120 €**

▪ Réaménagement aire de jeux et pose de bancs côté rue du Grand Treuil : 13 770 €

▪ Réaménagement de l'aire de jeux et pose de bancs côté rue Aristide Briand : 25 350 €

Maternelle Victor-Hugo

→ **Montant des travaux : 35 000 €**

Réfection du local des ATSEM et des sanitaires adulte.

Maternelle La Bastide

→ **Montant des travaux : 27 680 €**

Réaménagement de l'aire de jeux et pose de mobilier (bancs).

Élémentaire des Feuillants

→ **Montant des travaux : 18 000 €**

Rénovation de l'escalier extérieur et garde-corps aux fenêtres.

Maternelle Léon-Berland

→ **Montant des travaux : 16 500 €**

Réfection des peintures et plinthes des salles 37 et 38.

Maternelle Aristide-Beslais

→ **Montant des travaux : 13 550 €**

Remplacement du portillon d'accès principal (côté rue Aristide-Briand) : 2 500 €

Remplacement d'un sol amortissant : 11 050 €

 **Maternelle Montmailler**

→ **Montant des travaux : 11 100 €**

Réfection du réseau de chauffage : 8 000 €

Remplacement d'un lave main double et pose d'un bac (bâtiment élémentaire) : 3 100 €

 **Élémentaire Aigueperse**

→ **Montant des travaux : 7 500€**

Création de fosses pour la plantation d'arbres et béton bitumineux drainant.

 **Maternelle Homérides**

→ **Montant des travaux : 7 200 €**

Pose d'un portillon suite à la création d'allées pour la garderie.

 **Maternelle Montjovis**

→ **Montant des travaux : 5 200 €**

Remplacement de sol amortissant.

 **Élémentaire Édouard-Herriot nord**

→ **Montant des travaux : 4 200 €**

Purge dans la cour suite à affaissement.

 **Élémentaire Jean-Montalat**

→ **Montant des travaux : 3 250 €**

Peinture des sanitaires garçon du préau.

 **Maternelle Raoul-Dautry**

→ **Montant des travaux : 2 560 €**

Remplacement d'un sol amortissant.

 **Maternelle Jacques-Brel**

→ **Montant des travaux : 2 500 €**

Mise en place d'une clôture en haut du talus.

L'EXTENSION ET LA RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE CONDORCET-ROUSSILLON

L'extension et la restructuration du groupe scolaire Condorcet-Roussillon, débutées en 2011, devrait s'achever à la rentrée de septembre 2022. Il est divisé en 5 phases visant à réunir les écoles Condorcet et Roussillon en un seul groupe scolaire.

Les 4 premières phases de travaux pour un montant de 8 080 000 € TTC ont déjà permis la construction :

- d'un nouveau bâtiment et la transformation de l'ancien restaurant scolaire pour accueillir les CP, CE1 et CE2,
- d'un nouveau restaurant scolaire,
- de deux extensions,
- d'une restructuration complète d'un bâtiment pour accueillir les élèves de maternelle.

La phase 5, dernière étape de ce programme, a débuté en octobre 2019. Pour un montant de 3 350 000 € TTC, cette dernière tranche de travaux prévoit la restructuration de l'ancien bâtiment de l'école élémentaire Roussillon qui réunira les élèves du cycle 3 (CM1 et CM2).

Les travaux de désamiantage nécessaires à la restructuration du bâtiment sont achevés. L'étude des aménagements extérieurs est actuellement en cours. Certains espaces seront mutualisés avec les élèves du cycle 2 (CP, CE1, CE2).



Pour le réaménagement global du site, il a été cherché, en fonction des contraintes existantes, à réunir les bâtiments (bâtiment restructuré et extension) en respectant une architecture cohérente et pérenne, homogène à l'échelle du groupe scolaire tout entier. C'est pour cette raison que l'usage de panneaux compacts lisses a été repris (comme dans les phases précédentes).

Pour la partie à restructurer, le traitement thermique du bâtiment sera réalisé sur la base des choix suivants :

- la façade arrière sera isolée par l'extérieur, avec un habillage en panneaux composites compacts lisses de couleurs différentes (jaune, rouge et gris).
- les façades de l'extension et le pignon Est seront traités de la même manière.
- la façade donnant sur la cour de récréation sera isolée par l'intérieur, et les enduits extérieurs seront repris avec une alternance de couleurs correspondant aux couleurs des panneaux composites.
- la toiture du bâtiment restructuré sera entièrement reprise. Elle sera en bac acier de couleur noire, comme celle de l'extension. Cette couverture accueillera des panneaux photovoltaïques pour la production d'électricité auto-consommée en partie, le surplus étant revendu.

Le Conseil municipal des enfants se renouvelle

La Ville de Limoges, Ville amie des enfants, a mis en place, en novembre 2016, le premier conseil municipal des enfants afin de favoriser la citoyenneté et d'impliquer les jeunes dans la vie de leur ville. Le conseil a été renouvelé à l'automne 2018 pour deux ans. Répartis en quatre commissions thématiques de travail, les jeunes élus découvrent le fonctionnement de la mairie, proposent leurs propres projets et participent ainsi à l'amélioration du quotidien de tous les enfants de la commune.

L'élection* pour le renouvellement du conseil municipal des enfants de la Ville de Limoges se déroulera jeudi 19 novembre dans les écoles élémentaires publiques et privées de la ville participantes. Les nouveaux conseillers seront élus pour un mandat de deux ans (de novembre 2020 à novembre 2022).

Pour être candidat, il faut habiter Limoges et être scolarisé en CM1 ou CM2 à Limoges. Les dépôts de candidature doivent se faire auprès de son enseignant avant le vendredi 9 octobre. La campagne électorale sera close le mercredi 18 novembre.

Les élections seront organisées dans chaque école participante de Limoges selon un règlement transmis à chaque directeur. Chaque bureau de vote sera constitué avec un président et des assesseurs chargés de veiller au bon déroulement du scrutin et à l'organisation du dépouillement.

Afin d'aider les enfants à prendre la mesure de leur mission, une journée d'accueil leur permettant de se rencontrer, de se connaître, de définir leurs projets sera organisée le samedi 12 décembre. À l'issue de cette journée, la première séance plénière officielle d'installation aura lieu dans la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville, en présence du maire de Limoges.

* Les électeurs sont les élèves de CM1 et CM2 scolarisés à Limoges.

